

**Le Sou des écoles Jean de La Fontaine organise son  
7<sup>e</sup> Pucier / Vide-Grenier**



**le dimanche 7 Avril 2019**

*ouverture au public*

**9h00 – 16h00**

Lieu : école élémentaire Jean de La Fontaine  
Rue Jean Baptiste Guimet - 38 500 Voiron  
Vide-grenier en intérieur et extérieur abrité sous préau.

*Entrée 1€/adulte jusqu'à 12h00 puis gratuit.  
Gratuit pour les moins de 18 ans toute la journée.*

**Buvette – sandwich et petite restauration.**

*Renseignements exposants et inscription au verso.*

E-mail : [sou.jdlf@gmail.com](mailto:sou.jdlf@gmail.com)  
Blog : <http://soujdlf.canalblog.com>



SOU des écoles JDLF

*Ne pas jeter sur la voie publique*



SOU des écoles JDLF

## **POUR PARTICIPER**

Pour participer au vide-grenier du 7 avril 2019 organisé par le Sou des écoles Jean de La Fontaine à Voiron, il vous suffit de vous inscrire en nous renvoyant ce dossier complet au plus vite et **au plus tard le 28 mars 2019.**

*Pièces du dossier à nous remettre :*

1. **Un exemplaire de l'attestation - inscription complétée, datée, et signée avec la mention « lu et approuvé »**
2. **Le règlement correspondant, de préférence par chèque à l'ordre du Sou des écoles Jean de La Fontaine**
3. **Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité**

*Pour les commerçants / professionnels: **nous contacter.***

### **ATTENTION !**

**Le jour de l'événement se munir obligatoirement de la pièce d'identité renseignée dans le dossier.**  
Installation des stands de 7h30 à 8h55. Arrivée au plus tard à 8h30.

### **DOSSIER À ENVOYER AVEC LE RÈGLEMENT À :**

*VIDE-GRENIER SOU DES ECOLES  
École Jean de La Fontaine  
Rue JB Guimet  
38500 Voiron*

### **Renseignements :**

E-mail : [sou.jdlf@gmail.com](mailto:sou.jdlf@gmail.com) - <http://soujdlf.canalblog.com>



### **PARENTS de l'école Jean de La Fontaine :**

Vous pouvez remettre le **dossier complet dans une enveloppe fermée à l'attention du SOU DES ECOLES** à l'enseignant de votre enfant.

### **Nous comptons sur votre participation : exposant ou visiteur !**

Le jour du vide-grenier que vous soyez exposant ou visiteur, vous pouvez apporter des quiches, gâteaux, crêpes ou autres participations culinaires pour agrémenter la buvette ! **MERCI !!!**

## Règlement intérieur - Vide-grenier du 7 avril 2019 :

**Article 1 :** Le vide-grenier est organisé par le Sou des écoles Jean de La Fontaine, le 7 avril 2019, à l'école élémentaire Jean de La Fontaine de Voiron de 9h00 à 16h00. L'entrée pour les visiteurs est de 1€ jusqu'à midi puis gratuite. Elle est gratuite pour les moins de 18 ans toute la journée. Une buvette avec petite restauration est tenue sur place par les membres de l'association.

**Article 2 :** Un emplacement est composé d'une table (~ 2m x 0,8m) et de 2 chaises. Le prix est de 8€ pour un emplacement intérieur et de 6€ pour un emplacement extérieur abrité (sous préau).

**Article 3 :** Les exposants s'engagent à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, armes, denrées alimentaires, boissons, objets neufs, CD et jeux gravés (copies), etc.

**Article 4 :** Les emplacements sont attribués aux exposants par ordre de réception des dossiers d'inscription complets, dans la limite des places disponibles et ne sont pas contestables. L'inscription se fait au nom d'une personne majeure.

**Article 5 :** L'exposant s'engage à respecter le cadre de l'emplacement qui lui est attribué. Les animaux sont interdits.

**Article 7 :** Les annulations ne donnent lieu à aucun remboursement.

**Article 8 :** L'installation des stands commence à 7h30 et se finit à 8h55. Tout stand non occupé à 8h30 sera redistribué. Le démontage des stands se fait uniquement à partir de 16h ou après autorisation des organisateurs.

**Article 9 :** Les exposants sont responsables de tout dommage aux biens et / ou aux personnes qu'ils pourraient occasionner, directement ou indirectement, et doivent être couverts par une assurance.

**Article 10 :** Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute autre détérioration.

**Article 11 :** L'emplacement réservé doit être rendu débarrassé et propre.

**Article 12 :** L'inscription à cette vente au déballage entraîne l'acceptation de ce règlement. Toute personne ne respectant ce règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Règlement à conserver par l'exposant



**Organisateur :** Sou des Ecoles Jean de La Fontaine de Voiron

**Adresse :** Ecole primaire, rue Jean-Baptiste Guimet, 38500 Voiron

## ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER dimanche 07/04/2019

### Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ...../...../..... à : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : .....

Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ...../...../.....

Par.....

### Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 3010-2 du code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres ventes au déballage dans l'année civile (Art. R321-9 du code pénal)
- avoir pris connaissance et accepter le règlement du vide-grenier dans son intégralité

Fait à .....le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

*Si vous êtes un professionnel commerçant, merci de nous contacter à [sou.jdlf@gmail.com](mailto:sou.jdlf@gmail.com)*

### Tarif pour un emplacement composé d'une table (2m) et de 2 chaises :

En Intérieur : 8€/table  Je réserve.....table(s) x 8€ = .....€

Extérieur abrité sous préau : 6€/table  Je réserve.....table(s) x 6€ = .....€

Soit un règlement total ci-joint de.....€ par chèque à l'ordre de Sou des écoles JDLF.

*Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise à la Préfecture*